



Qui paye le plombier : locataire ou propriétaire ?

Par **caroline971**, le **26/01/2015** à **20:51**

Bonjour,
Je suis locataire.
Je loue une maison individuelle.
Ma baignoire était bouchée et l'eau ne s'évacuait plus.
Ma propriétaire m'a dit de prendre contact avec un plombier.
Ma question : à qui appartient la charge financière de l'intervention de ce plombier ?
Merci d'avance.

Caroline

Par **Tisuisse**, le **27/01/2015** à **06:23**

Bonjour,

S'agissant d'un entretien simple (syphon bouché probablement) la charge en revient au locataire.

Par **Lag0**, le **27/01/2015** à **07:44**

Bonjour,

Le décret n°87-712 fixe les charges locatives.

On y voit en particulier :

[citation] IV. - Installations de plomberie.

a) Canalisations d'eau :

Dégorgement

Remplacement notamment de joints et de colliers.[/citation]

Le dégorgement des canalisations est bien une charge locative.

Par **caroline971**, le **27/01/2015** à **11:07**

Merci beaucoup pour se renseignement.

Bonne continuation.

Caroline